DES TROUBLES GRAVES SE DÉROULENT A MILAN

LES CARABINIERS SE BATTENT CONTRE LES ANARCHISTES. — IL Y A DES MORTS ET DES BLESSES, 400 ARRESTATIONS ONT ÉTÉ OPÉRÉES.

Rome, 23 juin. — D'après les dernières nouvelles, des bagarres qui se sont produites hier et ce matin à Milan ont eu un caractère plus grave qu'on ne le croyait tout d'abord.

Le nombre des morts est 4. Celui des blessés dépasse la centaine.

Il est établi que les carabiniers ont dû faire usage de leurs armes pour se défendre contre les éléments anarchistes.

Malheureusement, comme toujours, les balles ont atteint des gens paisibles qui se trouvaient là par hasard.

Les anarchistes ont pillé plusieurs magasins et brûlé les meubles dans la rue.

Un industriel qui passait en auto pour ses affaires a été attaqué par un groupe d'anarchistes et blessé grièvement par les balles de revolver.

Près de 400 arrestations ont été opérées.

Une crise de chômage dans l'industrie de la chaussure

LIMOGES EN SOUFFRE PARTICULIÈREMENT

Limoges, 23 juin. — Après cinq années d'une prospérité sans précédent, l'industrie de la chaussure dans la région de Limoges traverse actuellement une crise grave qui se traduit par un chômage partiel de plusieurs milliers d'ouvriers. Le nombre des maisons travaillant dans cette branche a quadruplé depuis 1914, mais depuis le début de mai, un malaise a commencé à se faire sentir. Les voyageurs rentrent sans ordre, les clients ne commissionnent pas. En présence des prix élevés qui ont été atteints, tout le monde attend la baisse. Des ouvriers ont été licenciés et dans certaines maisons, on a dû limiter le nombre des journées de travail. Les chômeurs essaient de rentrer dans d'autres industries qu'ils avaient quittées.

Une crise est inévitable dans le Textile Gantois

LES OUVRIERS RÉCLAMENT DES MESURES

Gand, 23 juin. — La crise du chômage est inévitable à bref délai dans l'industrie du textile gantois. Le secrétaire permanent des ouvriers du textile a fait une déclaration en ce sens à un rédacteur du « Peuple » :

« Le chômage, dit-il, est appelé à prendre des proportions très grandes si la grève des consommateurs continue à se produire avec autant d'intensité qu'à l'heure présente.

» L'éminence du péril déclaré dépend de l'importance des ordres en cours pour l'exportation. Nous devrons parer dans la mesure du possible aux conséquences terribles du chômage entrevu ; c'est d'abord avec les patrons la réduction progressive des heures de travail. Celle-ci aura pour effet de faire subir par tous nos ouvriers, dans une même mesure, le mal qui s'annonce ; cela permettra aussi, le cas échéant, d'attendre, sans chômage général, des temps meilleurs. »

Le secrétaire permanent a aussi déclaré qu'une intervention financière du Gouvernement serait nécessaire soit pour venir en aide aux ouvriers, soit pour permettre aux patrons de traverser la crise. Cette intervention serait nécessairement subordonnée au contrôle sévère de la production et des bénéfices, et la réglementation des prix de vente.

Comprise ainsi, l'intervention gouvernementale pourrait provoquer l'apaisement parmi les consommateurs ; ceux-ci, conscients de ce que des garanties leur seraient données, ne sabotaient plus le commerce ; ils ne pratiqueraient plus que la restriction jusqu'à l'établissement de conditions de vie meilleures.

On croit à un accord possible avec les patrons gantois sur semblable base.

DE L'HYGIÈNE

Pour les enfants des régions dévastées

L' « Hygiène nouvelle », affiliée au Touring-Club, vient de se fonder sous la présidence de M. Léon Bourgeois, et de M. le docteur Roux, dans le but de développer le goût de l'hygiène chez les petits, beaucoup plus accessibles à une telle propagande que les adultes.

Dans son programme, nous lisons notamment l'excellente idée que ses promoteurs se proposent tout d'abord de réaliser dans les régions dévastées.

« Etablir un lavabo à côté des salles de classes, et, dans le voisinage de l'école, une salle de douches pour que les enfants puissent se nettoyer le corps entièrement, au moins une fois par semaine.

M. Breton, ministre de l'Hygiène, s'intéresse tout particulièrement à cette œuvre de l'enfance et il a accepté de faire partie de son conseil d'administration.

DOUZE MILLIARDS pour nos dommages de guerre

C'EST CE QUE DEMANDENT NOS REPRESENTANTS

Paris, 23 juin. — Les signataires de l'amendement déposé sur le bureau de la Chambre, tendant à augmenter de deux milliards et demi les crédits demandés au chapitre 74 des régions libérées pour paiement d'indemnité de dommages de guerre ou d'acomptes et d'avances imputables sur ces indemnités sont les suivants :

Louis Marin — L. ESCOFFIER — René LEFEBVRE — Renault — De Warenne — Rerry — ABRAMI — ACCAMBRAY — Antoine — Bergouen — Brogly — César BERNARD (Pas-de-Calais) — Joseph Barthélémy (Gers) — Bouteille — Bosquette — CADOT — COUTEAUX — CRESPEL — Paul Coutant — Delachenal — DEGUISE — Dubois (Somme) — DUVRARD — FERRAND — Fournier — Sarlovèze — Charles François — Marville — Feringant — Pierre Forgeot — FORZY — Fenoll — Flayelle — GROUSSEAU — Gallois — Gonnet — Gaborit — Huelier — Jean-Pierre Jean (Moselle) — Hamdos — Frédéric HUGUES — HAUGT — L'abbé LEMIRE — LEBAS — Lecourtier — Lebet — Lenoir — LOUCHEUR — Loyeler — Mennpl — Klotz — Lemoine — De Lasteyrie — Des Lyons de Feuchin — Victor MOREL — MAES — MACAREZ — Général de Maudhuy — Meyer — Mezerend — Margaine — Meunier — Mathis — Ouvré — Paisant — PLET — Poitevin — Petitfils — Philippoteaux — Provet — Piton — Georges RICHARD — DES ROTOURS — RINGUIER — Rillard de Verneuil — Scheer — SAINT-VENANT — Schuman — Verlot — Saget — Thillet — Uhry — VANDAME — François de Wendel — Wetterlé — André Tardieu — Bouton — Bossonneau — Boissard — Molinié (Aveyron) — Général de Castelnau — Boussenot — About — Combrouze — Néron — Peyroux — Taurines — Crolard — De Chapedélaine — Engerand — Flandin (Calvados) — Blaisot.

Rappelons que si cet amendement est voté, le montant total de ce chapitre s'élèvera à douze milliards.

Facilités nouvelles offertes aux porteurs d'Obligations du CRÉDIT NATIONAL

Jusqu'à maintenant les Trésoriers Payeurs Généraux et Receveurs des Finances avaient été seuls désignés parmi les Comptables publics pour participer au Service des obligations du CRÉDIT NATIONAL (paiement des coupons et des titres remboursés).

Par une décision récente, le Ministre des Finances a autorisé les Percepteurs à effectuer les mêmes opérations, c'est-à-dire à payer les intérêts échus sur obligations du CRÉDIT NATIONAL et à rembourser les titres sortis à chacun des 12 tirages annuels.

Cette amélioration nouvelle est de nature à faciliter grandement la diffusion dans nos campagnes des obligations du CRÉDIT NATIONAL ; ces titres sont en train de devenir l'un des placements les plus populaires de notre petite épargne. 1624.

Un train emballé

ROULANT A 120 KILOMETRES A L'HEURE, IL VINT S'ECRASER EN GARE DE TULLE — TROIS CHEMINOTS ONT ETE TUES.

Tulle (Corrèze), 23 juin. — Hier soir, à la gare de Gimel, un train de marchandises venant d'Ussel et arrivant à Tulle, vers 19 heures, continua sa route à une allure désordonnée sans que le mécanicien put arrêter son convoi.

La pente en cet endroit étant très rapide, et le train roulant à 120 kilomètres à l'heure, arriva, malgré les efforts du mécanicien pour bloquer sa machine, à l'entrée de la gare de Tulle, où la locomotive rompit son attelage et dérailla.

Tous les wagons vinrent s'écraser les uns contre les autres sur la machine renversée, et bientôt ce ne fut plus qu'un amas de poutres de bois et de ferrailles.

Trois agents de la Compagnie : le conducteur chef de train, un serre-frein et le chauffeur, dont l'identité n'est pas encore établie, ont été tués.

Un caporal aviateur étrangla sa belle-mère

SON FRERE LE DEFEND ET L'APPROUVE

Marseille, 23 juin. — Le Conseil de guerre de la 15me région a condamné à cinq ans de réclusion le caporal aviateur Paul Trepp, sujet suisse, qui, le 4 mars 1918, étrangla à Menton sa belle-mère, avec laquelle il vivait en mauvaise intelligence.

Paul Trepp avait été condamné à la même peine, et pour la même affaire, le 21 octobre dernier, mais le jugement avait été cassé pour vice de forme.

Au cours des débats, le lieutenant-aviateur Martin Trepp, titulaire de la Légion d'honneur, de la médaille militaire et de la croix de guerre avec dix palmes, frère de l'accusé, a énergiquement défendu ce dernier et s'est déclaré moralement solidaire avec lui.

Paul Trepp s'est lui-même brillamment conduit pendant la guerre

Ils ne laissaient pas venir les petits enfants

DIX-NEUF INCULPES DANS UNE AFFAIRE D'AVORTEMENTS

Le Jury de la Gironde a rendu son verdict dans une affaire d'avortements, qui avait amené devant lui 19 inculpés : 16 femmes et 3 hommes. La principale inculpée, une ancienne artiste lyrique, du nom de Marie Lacorte, à la charge de laquelle on avait retenu quinze avortements, a été condamnée à sept ans de réclusion. Sept de ses clientes ont été condamnées à des peines variant entre huit mois et trois ans d'emprisonnement. Les autres inculpés ont été acquittés.

EPOUVANTABLE DRAME

UN PERE INCESTUEUX S'EST COUPE LA GORGE

Bruxelles, 23 juin. — A Herstald, faubourg de Liège, l'épouse Z..., se rendit au commissariat de police afin d'y faire une déclaration au sujet de sa fille âgée de 15 ans qui se trouve dans une situation intéressante.

Madame Z... déclara que malgré ses instances, la jeune fille avait refusé de lui faire connaître le nom du séducteur.

Le commissaire de police, accompagné de la mère se rendit au domicile de celle-ci, à l'effet d'interroger la fillette mais lorsqu'ils arrivèrent à destination, une terrible spectacle les attendait : le père Z... gisait sur le parquet de la cuisine au milieu d'une mare de sang ; il s'était ouvert la gorge à l'aide d'un rasoir.

Il n'est pas douteux que le père coupable s'est suicidé pour échapper au châtiment.

Quoiqu'il en soit la fillette n'a encore rien avoué à l'heure présente.

L'enquête se poursuit.

Une chasse au zébu dans les rues d'Anvers

Anvers, 23 juin. — La Ville d'Anvers vient d'être mise en émoi par les exploits de pluseurs zébus arrivés d'Asie sur un steamer amarré au port.

Alors qu'on les transportait dans des wagons, les animaux pris de peur s'enfuirent par les rues au nombre d'une dizaine, jetant l'émoi parmi la foule.

Un de ces animaux pénétra dans un bazar et fit effondrer tout un rayon de faïencerie, causant des dégâts considérables. D'autres se répandirent dans le parc, où une chasse en règle leur fut faite.

Un cycliste fut renversé par l'un des animaux et couverts de fortes contusions.

Près du collège des jésuites une femme fut également renversée et une autre eut le bras cassé. Finalement, après une chasse échevelée, les dix animaux purent enfin être capturés et réintégrés au port.

La condamnation des dénonciateurs de la Prison d'Hautmont

CARLIER : 20 ANS DE DETENTION SURSIS AUX AUTRES

Hier, à 13 heures 30, le 1er Conseil de guerre a continué les débats de l'affaire des dénonciateurs de la prison d'Hautmont, Pontet, Carlier et Suzant.

M. le commandant Weber, commissaire du gouvernement, demande qu'il soit donné lecture des lettres adressées par Gehin et Nicolas, à la veille de leur exécution. Gehin s'inquiète du sort de sa sœur, Marthe Gehin, condamnée, comme lui, à la peine de mort ; il accuse nettement Carlier de sa dénonciation et demande vengeance. Nicolas, dans deux lettres écrites à sa tante et à sa fiancée, déclare qu'il meurt en chrétien et en bon Français et dénonce formellement Oscar Carlier.

A la suite de cette lecture, M. le commandant Weber prononce un énergique réquisitoire ; il résume avec la plus grande netteté les faits du procès et s'applique à situer de façon précise le rôle de chacun des trois accusés. Il réclame contre eux l'application de l'article 77 du Code pénal, visant les faits d'intelligences avec l'ennemi, mais ne s'oppose pas aux bénéfices des circonstances atténuantes en ce qui concerne Pontet et Suzant.

Me Bonduel, avocat, présente la défense de Pontet. Dans une plaidoirie fort bien documentée, tant au point de vue du droit qu'au point de vue du fait, le défenseur s'attache à démontrer l'inapplicabilité de l'article 77 du Code pénal, l'élément intentionnel de nuire faisant défaut par suite des violences auxquelles son client fut soumis. Il regrette, de plus, l'absence, dans le dossier, des lettres qui furent remises par M. Arsiaux à la mission militaire française, au lendemain de la libération, et qui auraient pu apporter un éclaircissement dans cette troublante affaire. Il demande l'acquittement de Pontet, un doute planant sur les débats.

Me Massart, pour Suzant, réclame également un jugement d'acquittement. Il fait ressortir avec émotion la résistance que son client a opposée aux violences boches pendant plus d'un mois avant de se livrer au « mouton » qu'on avait volontairement incarcéré avec lui. Il souligne la mesure de mise en liberté provisoire qui fut accordée, l'année dernière, à son client, dont la culpabilité paraissait douteuse.

Me Brackers d'Hugo assume la lourde tâche de défendre Carlier : Si ce dernier a parlé, c'est parce que Pontet et Suzant avaient parlé avant lui et parce qu'il fut une victime des odieuses machinations des Allemands pour faire aboutir leurs affaires criminelles. Il réclame avec énergie l'acquittement, estimant que si son client était véritablement coupable des faits qu'on lui reproche, il devrait encourir la peine de mort, contrairement à la récente jurisprudence de la Cour de cassation.

A 18 heures 30, le Conseil se retire pour délibérer. Rentrant en séance quelques instants après, il prononce les condamnations suivantes :

Carlier : 20 ans de détention ;
Suzant : 3 ans de prison ;
Pontet : 1 an de prison.

Ces deux derniers, qui voient disqualifier leur inculpation d'intelligences en correspondances avec l'ennemi, bénéficient de la loi de sursis.

F. L.

Du feu dans la nuit

UN INCENDIE A FAIT POUR 200.000 FRANCS DE DEGATS DANS L'USINE MOTTE, A TOURCOING.

Mardi, un peu avant minuit, un violent incendie s'est déclaré à l'usine Motte frères, rue des Piats, à Tourcoing. Il prit naissance dans un vaste magasin et fut sans doute provoqué par l'échauffement de déchets de coton. Le feu trouva un aliment dans des bois de construction et des fûts d'huile qui se trouvaient à proximité.

Des voisins ayant aperçu des lueurs, réveillèrent le concierge de l'établissement, qui téléphona à l'hôtel des sapeurs pompiers.

Ceux-ci arrivèrent bientôt et attaquèrent le foyer sur plusieurs points à la fois. En trois heures, ils purent se rendre maîtres de l'incendie.

Les dégâts, consistant en un immeuble dont un magasin à cinq nefs mesurant 400 mètres carrés, et en marchandises diverses, s'élèvent à environ 200.000 francs. Ils sont couverts par des assurances.

A la Santé : des Mercantis

VONT-ILS « TRINQUER » ?

Paris, 23 juin. — Après avoir pris connaissance des résultats de l'enquête de M. Lavayssé, chef du service de la répression des fraudes à la préfecture de police, concernant cinq mandataires ou marchands en gros des Halles fauteurs de hausse, M. Deis, juge d'instruction, a fait écrouer à la Santé trois de ceux-ci. Une quatrième arrestation semble, au surplus, imminente ; elle sera ordonnée, en effet, dès que l'original d'un télégramme délictueux aura été retrouvé.

Après avoir subi l'interrogatoire d'identité, MM. Emile Lecouffe, mandataires au pavillon de la boucherie ; Antoine Delprat, mandataire au pavillon des fruits, et Victor Quesnelle, employé principal des Abattoirs modernes et industriels, ont été inculpés de spéculation illicite.

La preuve a été établie qu'ils avaient expédié en province des dépêches pour arrêter les envois de viande et de fruits, cela dans le but impudemment avoué d'enrayer le mouvement de baisse qui s'était manifesté sur le marché parisien, en raison directe de celui signalé à la production.

M. Lecouffe est âgé de 31 ans ; né à Marchiennes (Nord), et célibataire, il habite depuis huit ans, 1, rue Pierre-Lescot ; ses bureaux et son appartement sont contigus. Mobilisé, il fut fait prisonnier presque au début de la guerre ; il avait repris la direction de sa charge depuis un an et demi environ.

M. Delprat, 36 ans, est marié depuis peu ; il occupe, 16, rue Pavée, un appartement au troisième étage.

M. Quesnelle réside depuis dix ans, avec sa femme et ses deux fillettes, 15, rue Chaudron. Il est depuis une quinzaine d'années le fondé de pouvoir de son cousin, M. Renard, directeur de l'Agence des abattoirs modernes et industriels, à Paris, spécialisée dans la vente des porcs. M. Renard est impotent, et M. Quesnelle dirige en réalité l'établissement. Il envoya samedi, à un fermier de la Creuse, qu'il avait connu durant les hostilités, un télégramme qui motiva son incarcération.

L'Administration des régions dévastées

POUR SA REORGANISATION

Paris, 23 juin. — La Commission des Régions libérées a poursuivi aujourd'hui l'examen de la proposition de loi de DEGUISE, tendant à l'organisation des pays dévastés en régions ayant une administration particulière.

Elle a entendu notamment M. Fournier-Sarlovèze, rapporteur, qui a exposé les raisons pour lesquelles il rejettera dans ses conclusions la proposition en discussion, et qui a invité ses collègues de la Commission à se rallier au projet élaboré il y a quelques mois par la Commission interparlementaire et tendant à la création de plusieurs sous-secrétariats distincts pour les régions dévastées.

Acquittés puis condamnés

C'EST CE QUI ARRIVA A DEUX MERCANTIS

Lors de la liquidation des stocks américains, les frères Delemasure achetèrent, à Saint-Nazaire, un lot important d'imperméables qu'ils revendirent, réalisant un bénéfice énorme, à deux courtiers de Tourcoing.

Déférés devant le tribunal correctionnel de Lille, les quatre commerçants furent acquittés, mais un appel à minima fut interjeté par le procureur de la République et les frères Delemasure, traduits devant la Cour d'appel de Douai, furent condamnés à 5.000 fr. d'amende et aux frais.

CHEZ LES CHEMINOTS DU NORD

UN CONGRES RESTREINT

Paris, 23 juin. — Les secrétaires des syndicats, les membres du Conseil d'administration et la commission exécutive de l'Union des réseaux du Nord, se sont réunis en Congrès restreint, rue de la Grange-aux-Belles, ce, en vue de l'organisation des élections, le statut et l'examen de la situation.

L'ordre du jour ci-après fut voté à l'unanimité.

« Le Congrès restreint considère qu'il n'y a en au bureau de l'Union aucun traître ni aucun vendu, et remet la discussion sur la grève à une date ultérieure.

« Il déclare que la propagande doit être organisée de telle sorte que les syndicats soient amenés à l'idée d'une cotisation plus élevée, le surplus étant versé à une caisse de résistance et d'action centralisée dans la C. G. T. ».

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

La troisième séance du Congrès du syndicat national des contributions indirectes a eu lieu ce matin, aux Sociétés Savantes, sous la présidence de M. Simon (Avignon) qui avait pour assesseur M. Trébucher, de Dunkerque. L'assemblée, après une courte discussion, a adopté un rapport qui établit la situation des anciens combattants, puis a entendu la lecture du rapport de M. Picquemal, sur les contrats collectifs. Ce rapport est divisé en deux parties, l'une destructive du projet de statut gouvernemental, l'autre constitutive, exposant les vues de la Fédération et établissant les clauses et conditions du contrat collectif envisagé.

Une longue discussion s'est ouverte sur cette question.

Les épreuves de préparation militaire

Les épreuves du certificat de préparation au service militaire auront lieu du 17 au 23 août : 1. pour les jeunes gens ajournés des classes 1913 à 1920, reconnus bons pour le service ; 2. pour les jeunes gens âgés de 18 ans au moins et candidats à l'engagement ; 3. pour les jeunes gens de la classe 1920, originaires des régions libérées et d'Alsace-Lorraine.

Les demandes d'inscriptions doivent être adressées au général commandant le département de la Seine (4e bureau, Hôtel des Invalides).

Fédération Nationale des Syndicats de Fonctionnaires

A la réunion du 8 juin dernier, l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Le Conseil de la Fédération Nationale des Syndicats de Fonctionnaires, en réponse à la décision gouvernementale qui exige dès maintenant la dissolution des syndicats de fonctionnaires, s'en référant à la légalité reconnue ou tolérée par les gouvernements depuis vingt-cinq et rappelant la promesse faite par M. Jourdain, ministre du Travail, le 11 mars 1920, à la tribune de la Chambre, relative au maintien du statu quo ;

» Repoussant d'autre part énergiquement tout projet de loi relatif au statut des fonctionnaires ;

» Déclare que les organisations faisant partie de la Fédération resteront dans la forme syndicale et répondront dans ce sens à l'invitation du gouvernement ».

Des nouveaux trains

ILS SERONT MIS EN CIRCULATION AU DEBUT DU MOIS PROCHAIN

Nous apprenons par la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, qu'elle mettra en circulation, dans les premiers jours de juillet, trois nouveaux trains dont nous donnons approximativement les heures de départ et de retour.

Le premier, sur la ligne de LILLE-BETHUNE-SAINT-POL. — Départ vers 6 heures du matin, retour vers 22 heures.

Le deuxième, sur la ligne de LILLE-HAZEBROUCK-CALAIS. — Départ vers 7 heures 50, retour vers 15 heures.

Le troisième, sur la ligne de VALENCIENNES-HIRSON. — Départ vers 11 heures 15, retour vers 15 heures 30.

D'autre part, des changements auront lieu sur la ligne de Lille à Paris et le service des trains de banlieue sera augmenté.

La Croix de Guerre à Valenciennes

LA MINORITE SOCIALISTE NE VOTERA PAS LES CRÉDITS DEMANDES A L'OCCASION DE LA FETE PROJETEE.

Au cours de la séance du Conseil municipal de Valenciennes, de mardi soir, le citoyen Blémant, parlant au nom des conseillers socialistes, a déclaré que ceux-ci ne voteraient pas les crédits demandés par la municipalité, crédits qui s'élèvent à 30.000 francs, pour l'organisation des fêtes qui auront lieu à l'occasion de la remise de la croix de guerre à Valenciennes.

Les motifs invoqués par nos amis sont d'ordre politique, économique et social.

Ils sont notamment d'avis que remettre une croix de guerre à une ville, c'est magnifier la guerre, c'est glorifier toutes les misères, les privations, les humiliations endurées pendant cinquante mois par la population, inculquer dans l'esprit des enfants, des idées belliqueuses et perpétuer ainsi une calamité qui dure depuis aussi longtemps que l'Humanité.

Cette déclaration produisit une profonde impression sur l'assemblée, où, on le sait, les socialistes sont minoritaires.

Cour d'Assises du Nord

LE ROLE DE LA PROCHAINE SESSION

Voici le rôle de la session d'assises qui s'ouvrira le jeudi 1er juillet :

JEUDI 1er JUILLET. — Ministère public : M. Himbourg. — 1. Vols qualifiés. — Accusé : Gourdeau Armand — 2. Homicide volontaire. — Accusé : Caillant Jean-Emile.

VENDREDI 2 JUILLET. — Ministère public : M. Robin. — 1. Bigamie. — Accusé : Leduc Jean-Baptiste — 2. Vols qualifiés. — Accusés : Laquement Henri, Sarot Maurice.

SAMEDI 3 JUILLET. — Ministère public : M. Himbourg. — 1. Bigamie. — Accusé : Dubois Jules — 2. Intelligences avec l'ennemi. — Accusée : Sanders Jeanne, femme Buisine.

LUNDI 5 JUILLET. — Ministère public : M. Robin. — 1. Coups mortels. — Accusé : Revers François — 2. Avortement. — Accusées : Debruycke Eveline, femme Depecker, Renard Augustine, femme Petit.

MARDI 6 JUILLET. — Ministère public : M. Himbourg. — 1. Avortement. — Accusées : Picq Catherine, Cotton Eugénie, femme Delille, Cartieux Rosine. — 2. Mœurs. — Accusé : Lecur Virgile.

MERCREDI 7 JUILLET. — Ministère public : M. Robin. — 1. Infanticide. — Accusée : Trouillet Thécla, veuve Poulet. — 2. Homicide volontaire. — Accusée : Désmettre Rosalie, veuve Delaud.

JEUDI 8 JUILLET. — Ministère public : M. Himbourg. — 1. Avortement. — Accusées : Berondiaux Albertine, femme Wattier, Hautier Gilberte, femme Floret. — 2. Tentative de meurtre. — Accusé : Tilan Georges.

VENDREDI 9 JUILLET. — Ministère public : M. Robin. — 1. Tentative d'assassinat. — Accusé : Caron Herman. — 2. Intelligences avec l'ennemi. — Accusé : Beckmann, Adolphe-Arthur.

SAMEDI 10 JUILLET. — Ministère public : M. Himbourg. — 1. Assassinat et vol. — Accusé : Dehaene Alphonse.

LUNDI 12 JUILLET. — Ministère public : M. Robin. — Vols qualifiés et complicités. — Accusés : Vangeenberghe Bénoni, Demengere Théophile, Coenye François. Ces trois accusés, qui sont en fuite, seront jugés par contumace.

AUX CONSEILS DE GUERRE

UNE INCULPEE EST LIBEREE, L'AUTRE RESTE EN PRISON

Nous avons annoncé, en son temps, la mise en liberté provisoire de la femme Cornu, dite « Marienbourg ». La Chambre des mises en accusation vient de rendre un non-lieu à son profit.

La femme Cornu avait été condamnée, par le premier Conseil de guerre, à cinq années d'emprisonnement pour correspondance avec l'ennemi.

Moins heureuse, Jeanne Sanders, inculpée dans la même affaire, qui avait été condamnée à trois ans de prison et dont le jugement fut cassé par la Cour de Cassation, a vu sa demande de mise en liberté provisoire refusée et passera devant la Cour d'Assises à l'audience du 3 juillet.

LES PRISONS SE VIDENT A LA CITADELLE

Tous les prisonniers condamnés à des peines et pour des motifs divers défenus aux prisons de la Citadelle ayant été dirigés, ces jours derniers, vers leur lieu de détention respectif, il ne reste plus actuellement, dans les locaux disciplinaires de la Citadelle, que les inculpés, en prévention de Conseil de guerre.

Leur nombre n'étant que relativement restreint, les bâtiments tenant lieu d'annexes à la prison, ont été désaffectés et mis à la disposition des hommes de troupe.

Quant aux prisonniers, ils ont été tous rassemblés à la prison centrale, sise au fond de la cour du quartier.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

REQUISITIONS FAITES PAR L'AUTORITE MILITAIRE FRANÇAISE

Le Maire de la Ville de Roubaix a reçu de M. l'Adjoint à l'Intendance Militaire, Houdoy, la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que quoique les Commissions de Liquidation des Réquisitions chargées de recueillir et liquider les réclamations de vos administrés soient passées dans votre commune, il arrive tous les jours de nouvelles affaires qui nécessiteraient un nouveau passage de ces Commissions.

Or, il est indispensable que ces réclamations cessent et pour ce faire j'estime que tous les dossiers en instance, soit dans vos services, soit chez vos administrés, devront m'être adressés sans retard.

Je vous prie donc de vouloir bien informer, par tel moyen qu'il vous conviendra, tous les habitants de votre commune que les réclamations qui me parviendront après le 1er août 1920, ne pourront plus être examinées par les Commissions de Liquidation, et qu'il leur appartiendra, après cette date, de me fournir eux-mêmes la preuve écrite des prestations qu'ils auront fournies irrégulièrement aux autorités militaires françaises. Il en est de même des dégâts.

Il appartient, en conséquence, à ceux de vos administrés qui n'ont pas encore fait état des réquisitions opérées à leur encontre, de présenter leur réclamation avant cette date limite.

Je vous fais connaître, à toutes fins utiles, que la sorte de déchéance que je me propose d'opposer à tout réclamant qui l'aurait encourue, est prescrite par la circulaire ministérielle du 16 août 1916.

Il est évident que ce qui précède ne peut en aucun cas s'appliquer aux affaires déjà en instance dans mes bureaux.

Signé : BOUDOY.

POUR SIMPLIFIER LA BESOGNE...

Un nommé Henri Delaby, 35 ans, matelassiers sans domicile fixe, ayant reçu deux matelas à travailler les vendit aussitôt. Leur propriétaire a porté plainte. Les deux matelas, valant ensemble 1.100 fr., ont été retrouvés par la sûreté.

ARRESTATION D'UN VOLEUR

Le nommé Emile Wekx, 45 ans, journalier, demeurant rue Voltaire, 144, condamné à 2 mois de prison pour vol, a été arrêté hier.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à l'Hôtel de Ville, le lundi 26 juin, à 18 heures.

GRANDE HARMONIE DE ROUBAIX

Vendredi 25 juillet, à 20 heures précises, répétition générale.

Mise à l'étude de nouveaux morceaux pour le concert du 4 juillet au Parc Barbieux.

CONCERT D'ETE

Le concert d'été qui devait avoir lieu aux 3 villes, le dimanche 27 juin, aura lieu le même jour à 17 heures, sur la Place de la Liberté, pour rehausser la fête organisée par les commerçants du quartier Saint-Pierre. Le concert des 3 Villes est remis au 25 juillet.

Voici le programme qui sera donné par l'Harmonie Mutuelle du Crédhet : Allegro par X... — Bouquet de Lilas, fantaisie, par Duraud. — Valse printanière, par Holzé. — Kiniki, polka, par Jarry. — Hiawatha, intermezzo, par Wittman.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Germaine Vanpuymbrock, rue de la Potennerie, 30. — Charlot Delobel, rue du Tilleul, 385. — Laure Goddaert, rue des Longues-Haies, 100 bis. — Maurice Roussu, rue de l'Epeule. — Robert Fourtier, rue Buffon, 38. — Simonne Demeulemeare, rue Rolin, 67. — Denise Carbon, rue Dampierre, 103. — René Vanhove, rue de la Concorde, 6. — Gaston Ocman, rue des Fossés, 53. — César Contequisse, rue de l'Epeule, 16. — Edmond Kalfèche, rue Delattre. — Madeleine Chateauroux, rue des Longues-Haies. — Charles Delhaye, rue Lamartine, 3.

Décès. — Adèle Lejeune, 52 ans, rue Beaumont. — Jeanne Pollart, 92 ans, rue Saint-Charles, 6. — Yvonne Plateau, 14 jours, rue de Denain, 62. — Jules Béhagle, 2 jours, rue du Fresnoy, 55 bis. — Rosa Potteau, 10 jours, rue de la Blance, 107 bis. — François Inghels, 70 ans, rue Barbieux, 15. — Edmond Passemiers, 44 ans, rue Soubise, 30.

TOURCOING

UN VOLEUR EST ARRETE

Le nommé Turole Wicart, 38 ans, dégorgeur de peignage, demeurant rue des Anges, 109, à Roubaix, inculpé de vol, a été arrêté par le service de la Sûreté et sera déféré au Parquet.

OUTRAGES A AGENT

Le sieur Alfred Pornel, rue du Soudan, 23, s'est vu dresser procès-verbal pour avoir injurié un agent de police dans l'exercice de ses fonctions.

LA BAIGNADE DEFENDUE

Jules Defender, 17 ans, mouleur, demeurant rue du Blanc-Seau, 209, et Georges Derytter, 18 ans, couvreur, rue Pasteur, 24, à Mouveaux, récolte une contravention pour s'être baignés dans le canal.

CONCERT PUBLIC

Les « Crik-Siks », sous la direction de M. Ch. Wattinne, donneront jeudi soir, à 8 h. 30, une audition publique à l'Ecole de Musique.

FETE NATIONALE 1920

Concours de Chant et de Déclamation

Les concours de chant et de déclamation donnés à l'occasion du 14 Juillet, lesquels ont toujours obtenu un grand succès, promettent cette année encore d'être particulièrement intéressants.

De nombreux concurrents sont déjà venus se faire inscrire, et tout prouve que les auditions de cette année ne seront pas inférieures à celles des années antérieures.

Nous rappelons aux jeunes gens qui désirent y participer, que les inscriptions sont reçues au Bureau des Ecoles, à la Mairie, et que le dernier délai d'inscriptions est fixé au 6 juillet prochain.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

DUCASSE SAINT-PIERRE

De nombreux forains s'installent pour la ducasse annuelle, qui aura lieu dimanche prochain, 27 juin, dans le quartier Saint-Pierre (manèges circulaires, chevaux de bois, balançoires aériennes, massacre, jouets, pain d'épices, chocolaterie, jeux divers, ainsi qu'une grande course cycliste). Une retraite aux flambeaux est organisée le samedi soir à 20 heures 30, pour l'ouverture de cette fête.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Delgrange Hélène, rue de Roubaix, 10. — Saillie Paule, boulevard Emile-Zola, 131.

Le GUIDE MASSON *INDICATEUR des TRAINS*

COUVERTURE ROUGE, est toujours en vente partout.
Le mieux informé, le plus Complet. - Contient les Rues de Lille, les Tramways et ceux pour Roubaix et Tourcoing. Prix des Places

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD*. — N° 83

Nini-Soleil

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par ELY MONTCLERC

Dans ce but, elle apprit Jean, lui prit les minuscules outils de jardinage qu'il traînait et engagea avec lui une conversation destinée à prouver qu'en était sans défiance.

Le frôlement recommença. Cette fois la jeune fille vit distinctement une ombre humaine qui marchait courbée. Un homme était là, il fallait l'obliger à se montrer davantage.

— Marchons au milieu de l'allée, dit tout haut Mary, tu te déchirerais aux épines du buisson, mon petit homme.

La tactique réussit ; rassuré, l'homme releva la tête.

Les branches le dépassaient, mais comme elles n'avaient pas de feuilles, parfois on l'apercevait coiffé d'un feutre mou, et, avec un profond tressaillement, Mary distingua aux reflets mouvants du crépuscule, la tache argentée de ses cheveux.

— C'est lui... alors il reviendra.

Rodolf hésitant, la scène d'Henry rentra chez elle.

Un émoi dont les sources demeuraient inconnues l'agitait, et pendant toute la nuit, énervée par l'insomnie, elle pensa au vieillard, elle contrôla son retour.

Mais le lendemain, déception, il ne se montra pas. Deux jours plus tard seulement, Mary entendit, à nouveau le frôlement caractéristique.

Et comme il faisait encore un peu jour elle put, pendant la durée d'un éclair, distinguer le profil de cet inconnu.

Sans doute Mary s'hallucinait ou bien elle voyait mal, chose incompréhensible à pareille distance. C'était le profil d'Hubert, lorsque, jeune homme encore imberbe, il venait la voir à sa pension.

Depuis, fier de sa moustache soyeuse, il n'avait plus eu ce pur profil de médaille que Mary aimait tant. Mais sa mémoire fidèle en gardait le souvenir.

— Voyons, voyons, je rêve, se prit à murmurer la pauvre fille lorsque rentrée dans la paix de sa chambre elle essaya de dominer sa foudroyante émotion, je suis victime d'une ressemblance.

Ne m'est-il pas arrivé de saluer une personne totalement inconnue la prenant pour une amie, et de ne m'apercevoir qu'alors de ma méprise ?

Hubert ? Hélas ! Je sais où il est et nous ne devons plus nous rencontrer en ce monde. Mais je pense tellement à lui que je crois le voir parfois.

Ces réflexions, pour si raisonnables qu'elles fussent, ne rendirent pas le calme à Mary et de ce jour commença pour elle une existence singulière.

L'homme à cheveux blancs l'obséda au point qu'elle le confondit dans son esprit avec le mort tant aimé.

Parce qu'il ressemblait à Hubert, parce qu'il aimait Jean, parce qu'il avait la démarche affaissée du vieux qui ont beaucoup souffert, Mary sentit germer en elle une étrange tendresse. Le vieillard l'intéressa passionnément.

Elle en vint à chérir la nuit complice qui le ramenait, elle s'attardait le soir jusqu'à l'heure ultime afin de le voir plus longtemps.

Devinait-il le pieux stratagème du si l'habitude le rendait imprudent ? Maintenant il s'aventurait davantage

Du haut de son kiosque d'où elle surveillait les jeux de l'enfant, Mary l'apercevait qui, chaque soir, gagnait du terrain.

C'était miracle que Jean, déjà, ne l'eût point éventé ; quant à la jeune fille elle feignait de lire, mais ne tournait pas souvent les pages de son livre.

Aux approches du crépuscule, fermant l'ouvrage dont à peine elle savait le titre, Mary criait :

— Jean, prépare-toi, nous allons rentrer !

C'était un signal tacite, car Jacobus aussitôt se dirigeait vers ce massif de lilas dont les jeunes filles le dissimulaient.

Il avançait la tête entre les branches, suivant des yeux les ébats du garçonnet.